



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre  
des procès-verbaux du Conseil Municipal  
Séance du 27 FÉVRIER 2012**

Nombre de conseillers en exercice : 26

Par suite d'une convocation en date du 20 février 2012, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le LUNDI 27 FÉVRIER 2012 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOLLET, Maire de Teyran.

**Etaient présents :** MOLLET Jean-Pierre, ARNOLD Hervé, ANQUETIL Frédéric, CROS Béatrice, SEVILLA Pierre, PETIT Jacques, CLÉROUX Pierre, HAUBIN Jean-Pierre, SAUVAIRE Guy, LAFOND Jeanne, MONGE LAMARINE Anne, D'AURIA Salvator, ALIGNAN Thierry, TOIROT Philippe, VELLAS Didier, LAURENT Norbert, GERMAIN Arthur, DUCROS Patrick, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :** NUSBAUM Evelyne à SAUVAIRE Guy, BANO Valérie à ARNOLD Hervé, CHEN Olivier à CROS Béatrice, GIMONET Stéphanie à MONGE Anne, CHAUVIN Christian à CLÉROUX Pierre, VALÉRY Maryline à ALIGNAN Thierry, RIMBAUD Kim à PETIT Jacques, GUIBOUT Aurélie à ANQUETIL Frédéric.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Frédéric ANQUETIL est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance à savoir la nouvelle autorisation d'exploitation de l'usine d'incinération de Lunel-Viel.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'ajout de ce point.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire transmet à l'assemblée délibérante les dates des événements à venir :

- 19/02/2012 : remise des nouvelles cartes aux électeurs
- 02/03/2012 : Allées de Malrives : Commission d'attribution pour les logements locatifs
- 05/03/2012 : Démarrage de l'enquête publique concernant les deux révisions simplifiées du PLU et la modification du PLU
- 22/03/2012 : Conseil Municipal : vote du budget primitif 2012
- 29/03/2012 : réunion publique de la ZAC.

CSDND de Castries : le Maire a rencontré Jean-Pierre MOURE, Président de Montpellier Agglomération. Ce dernier a précisé que le casier n°2 sera le dernier. Il est prévu d'implanter un nouveau centre d'enfouissement des déchets inertes ailleurs que sur la commune de Castries.

La lettre qui a été transmise par l'agglomération sera publiée dans le prochain journal de Teyran.

Les communes de Assas, Guzargues, Montaud et Teyran ont voté contre l'installation du casier n°2. Les communes de Castries et de Saint Drézéry vont prochainement délibérer.

### **1 - Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2012**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 25 janvier 2012

### **2 – Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement de la place du monument aux morts**

Dans le cadre de l'aménagement de la place du monument aux morts, la commune a sollicité une aide de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, ce projet étant éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 4715.98 €. Le coût prévisionnel de l'investissement est de 9431.95 € à la charge de la commune, ce projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure. La participation de la Communauté de Communes serait donc inférieure à l'autofinancement de la commune.

Par délibération du 7 février 2012, le Bureau de la CCGPSL a décidé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 4715.98 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le fonds de concours de la CCGPSL.

### **3 – Débat d'orientations budgétaires**

Institué par la loi du 6 février 1992 modifiée, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales) et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ces orientations pour la M14 seront donc présentées lors du conseil après l'avoir été en commission des finances. Vous trouverez ci-joint une note explicative qui apporte les éléments nécessaires au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur MOLLET remercie tous ceux qui ont travaillé sur l'élaboration du débat d'orientations budgétaires et sur la préparation du budget.

Concernant l'investissement, des rendez-vous sont pris pour obtenir des subventions.

Le taux d'endettement de la commune reste correct et les taux d'imposition demeurent inchangés.

Didier VELLAS :

Concernant le PLU, il y a de nouvelles zones constructibles. Est-ce que les recettes ont été intégrées dans le budget ?

Jean-Pierre MOLLET confirme mais il est difficile de mesurer précisément l'impact de la nouvelle taxe d'aménagement. Par ailleurs, il y a un décalage de plus d'une année.

Didier VELLAS :  
Comment arrive-t-on à compenser les travaux en régie ?

Guy SAUVAIRE :  
Il s'agit d'une opération budgétaire.

#### **4 – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il apparaît judicieux d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 250 000 € afin de couvrir les éventuels besoins de trésorerie.

A la majorité (22 voix pour et 4 abstentions : Didier VELLAS, Norbert LAURENT, Patrick DUCROS et Arthur GERMAIN), le conseil municipal autorise l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 250 000 €.

#### **5 – Liste des marchés conclus en 2011**

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 10 mars 2009, la liste des marchés supérieurs à 20 000 € conclus chaque année doit être publiée. Le tableau ci-joint liste les marchés publics conclus en 2011.

L'assemblée délibérante prend acte de la liste des marchés conclus en 2011.

#### **6 – Terrain de Monsieur CHERIET et de Madame CHERIFA – retrait du droit de préemption**

Par délibération du 19 septembre 2011, le conseil municipal avait décidé d'exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle C 1089 appartenant à M. CHERIET et à Mme CHERIFA dans l'intérêt de la commune.

Suite aux différentes discussions autour d'un projet présenté par M. BEDOS et considérant que ce projet est favorable au développement de la commune et à ses intérêts, il est proposé de procéder au retrait du droit de préemption urbain concernant la parcelle C 1089.

A l'unanimité, le conseil municipal retire son droit de préemption urbain concernant la parcelle de Monsieur CHERIET et de Madame CHERIFA cadastrée C 1089.

#### **7 – Convention fixant les modalités de partenariat avec FDI SACICAP pour l'accèsion sociale à la propriété de la commune de Teyran.**

La convention fixant les modalités de partenariat avec FDI SACICAP pour l'accèsion sociale à la propriété de la commune de Teyran a pour objet de définir :

- > Les conditions de mise en œuvre des « Missions Sociales » que souhaite conduire FDI SACICAP, en faveur des accédants à la propriété.
- > Les engagements respectifs de chaque signataire de la convention dans cette mise en œuvre.

> La convention s'inscrit dans les actions prêts « missions sociales » aux accédants à la propriété sous condition de ressources.

Les modalités financières sont les suivantes :

- Durée maximum : 15 ans (différé de 10 ans suivant la situation- amortissement de 15 ans)
- Déblocage des fonds : déblocage de la totalité du montant à la demande de l'emprunteur pour paiement de l'acquisition.
- Montant : 20 000€ + 5 000€ par enfant à charge dans la limite de 30 000€ maximum.
- Taux : sans intérêt 0% (hors frais annexes, garantie, assurance, dossier, gestion...)
- Frais de dossier : néant
- Frais de gestion : 0%
- Garantie : Hypothèque
- Assurance emprunteur : facultative
- Remboursement anticipé : sans frais

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de partenariat avec FDI SACICAP pour l'accession sociale à la propriété de la commune de Teyran.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec FDI SACICAP.

### **8 – Nouvelle autorisation d'exploitation de l'usine d'incinération de Lunel-Viel**

Le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la lettre du Syndicat Mixte entre Pic et Etang concernant la mise à enquête publique du 27 février au 30 mars 2012 pour l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter l'usine d'incinération de Lunel-Viel.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette affaire.

A l'unanimité, le conseil municipal soutient la démarche du Syndicat Mixte entre Pic et Etang pour le maintien de l'exploitation de cet incinérateur.

## **QUESTIONS**

Philippe TOIROT :

Concernant la signalétique, c'est dommage qu'il n'y ait pas inscrit « salle des fêtes » au-dessus du bâtiment de la salle des fêtes.

Jean-Pierre MOLLET prend acte et va étudier la requête.

La séance est levée à 22h.

**Le Secrétaire,  
Frédéric ANQUETIL**

**Le Maire de Teyran,  
Jean-Pierre MOLLET**

**VISA DES CONSEILLERS MUNICIPAUX  
PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2012**